



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS
SECTION DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

☎ : 01 49 56 62 13

✉ : pref-regl-gen@val-de-marne.gouv.fr

DÉCLARATION D'OPTION
(Article 2 de l'accord Franco-Algérien du 11 octobre 1983)

Les jeunes gens (de sexe masculin) domiciliés dans le Val-de-Marne, **qui n'ont pas encore effectué la Journée Défense et Citoyenneté** et qui souhaitent opter pour l'accomplissement du service national en France doivent souscrire une déclaration auprès de la préfecture.

La demande s'effectue au moyen d'un formulaire, à transmettre :

- soit par courriel à l'adresse : pref-regl-gen@val-de-marne.gouv.fr
- soit par courrier à l'adresse :

Préfecture du Val-de-Marne
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la Réglementation Générale et des Élections
21-29 avenue du Général de Gaulle
94038 CRÉTEIL CEDEX

en adressant la photocopie des documents suivants :

- carte nationale d'identité française,
- carte d'identité algérienne ou passeport algérien,
- livret de famille des parents ou acte intégral de naissance ou transcription de l'acte intégral de naissance en cas de naissance à l'étranger,
- attestation de recensement délivré par le maire de la commune de résidence,
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité).

Tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas traité et sera retourné à l'intéressé.

Le demandeur devra impérativement être présent afin de signer sa déclaration. A cet effet, il devra se présenter, muni des originaux des pièces ci-dessus listées, à l'accueil général de la préfecture, **exclusivement le mercredi entre 14h00 et 16h00**.

Après signature, un exemplaire original de la déclaration d'option lui sera remis et devra être conservé par ses soins. **Aucun duplicata ne sera délivré.**

Un exemplaire de la déclaration sera transmis respectivement au Consulat d'Algérie à Créteil et au Centre du Service National de Paris (chargé de convoquer les jeunes gens pour la Journée Défense et Citoyenneté).

Les jeunes gens qui ont déjà participé à la Journée Défense et Citoyenneté peuvent obtenir, s'ils le souhaitent, un certificat des services en s'adressant :

- par courrier à l'adresse suivante :

Centre du Service National de Paris
Fort neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - Case 158
75614 PARIS CEDEX 12

- par courriel à l'adresse suivante : csn-paris.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Prévu à l'article 3 de l'accord Franco-Algérien, ce document certifie de l'accomplissement du service national en France.





PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS
SECTION DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

☎ : 01 49 56 62 13

✉ : pref-regl-gen@val-de-marne.gouv.fr

DÉCLARATION D'OPTION
(Article 2 de l'accord Franco-Algérien du 11 octobre 1983)

Je, soussigné :

NOM :

Prénoms :

né le : **à**

domicilié :

numéro de téléphone portable :

adresse courriel :@.....

commune de recensement :

demande à procéder, dans le cadre de l'article 2 de l'accord Franco-Algérien du 11 octobre 1983, à une déclaration d'option pour accomplir mes obligations militaires en France.

Fait à, le

(signature du demandeur)

Pièces à fournir à l'appui de la demande, exclusivement photocopie de :

- carte nationale d'identité française,
- carte d'identité algérienne ou passeport algérien,
- livret de famille des parents ou acte intégral de naissance ou transcription de l'acte intégral de naissance en cas de naissance à l'étranger,
- attestation de recensement délivré par le maire de la commune de résidence,
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité)

Dossier à transmettre :

- soit par courriel : pref-regl-gen@val-de-marne.gouv.fr
- soit par courrier : **Préfecture du Val-de-Marne**

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la Réglementation Générale et des Élections
21-29 avenue du Général de Gaulle
94038 CRÉTEIL CEDEX

21-29 avenue du Général de Gaulle – 94038 CRÉTEIL cedex - tél : 01.49. 56.60.00
www.val-de-marne.gouv.fr

